

Département
de la Moselle
~~~~~  
Arrondissement  
de THIONVILLE  
~~~~~

COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS
Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers
élus:
11

Séance du 11 avril 2017

en fonctions:
11

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents:
08

Membres présents : MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoint
Mme KOP Cathy, M HENTZEN Didier, M ZINS Clément, M MANSION
Yves, Mme SIMON Geneviève.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Mme SONTAG Fabienne, M.DEMAY Pascal

Convocation du 3 avril 2017

1. Vote du Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2017.

Les taux sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|---------|
| 1. Taxe d'habitation : | 10,86 % |
| 2. Taxe foncière bâtie : | 15,12 % |
| 3. Taxe foncière non bâtie : | 47,74 % |

2. Budget Primitif « Général » exercice 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 787252,76 €
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 319803,09 €
et s'équilibrent.

3. Budget Primitif « EAU » exercice 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » de l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 65571,58 €
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 60742,12 €
et s'équilibrent.

4. Budget Primitif « Assainissement » exercice 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « assainissement » de l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 977708.53 €
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 572329,- €
et s'équilibrent.

5. Mise en non valeurs – Produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal examine et accepte à l'unanimité la mise en non- valeur des produits suivants :
Budget Eau : Mise en non -valeur d'une somme de 110.86 € correspondant à des factures d'eau impayées

6. Demande acquisition terrain communal

Monsieur PLATAT Olivier, par courrier du 9 mars 2017, a fait une demande d'acquisition de la parcelle cadastrée section 1 N° 30 lieudit BANGARTCHEN d'une contenance de 50ca, appartenant à la Commune de CONTZ-LES-BAINS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas vendre cette parcelle.

7. Convention relatif à l'aménagement de la route départementale 64 « Route du Vin »

Le Conseil Municipal examine et approuve la nouvelle convention entre la Commune et le Département de la Moselle qui a pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure des travaux relatifs à l'aménagement de la Route Départementale N° 64 dite « Route du Vin » au droit des entrées d'agglomération Est et Ouest de CONTZ-LES-BAINS.

8. Vote de subventions

Le Conseil Municipal vote une subvention de 100,- € au profit de l'Association Française des sclérosés en plaques pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal vote une somme de 120,- € au profit de APOLO J (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Nord Mosellan) pour l'année 2017

Pour copie conforme
CONTZ-LES-BAINS, le 13 avril 2017
Le Maire,
Yves LICHT

